

M. l'Orateur (M. Macnaughton) et que sa décision est soumise au vote de l'assemblée, on ne vote pas sur l'amendement mais sur la validité de l'amendement et sur la décision de M. l'Orateur. Les journalistes ont réussi à inculquer exactement le contraire dans l'esprit du public.

Hier, à la télévision, j'écoutais un commentateur de langue française que je ne nommerai pas. Il disait qu'il était entendu que les petits partis allaient faire du marchandage en 1964 comme ils en avaient fait un en 1963.

Il y a un autre journaliste que je dois nommer car, à mon avis, ses chroniques ne sont jamais ni chair ni poisson; il assomme son gars en partant et finit par le flatter ou il le flatte en commençant et l'assomme en terminant. Il s'agit de M. Poliquin, de l'Action qui prétend que

les créditistes de M. R. N. Thompson ne sont pas en mesure de fournir un apport glorieux à la présente session fédérale: par suite d'un accord qui reste secret, ils continueront de soutenir le gouvernement libéral...

Je dirais à cet ami qu'il a menti royalement, qu'il n'y a jamais eu d'entente secrète entre le parti libéral et nous-mêmes, et que nous allons le prouver. Nous allons voter en faveur de l'amendement conservateur, non pas parce qu'il vise à abolir la taxe de 11 p. 100, mais pour montrer à tous les gens qui font des insinuations que nous sommes capables de prendre nos responsabilités devant nos électeurs et l'opinion publique et que nous n'avons à recevoir de conseils de personne.

D'ailleurs, il n'est pas étonnant que ces gens adoptent une attitude comme celle-là! Notre groupe est le seul qui ait reconnu officiellement, dans sa constitution, le titre de chef national adjoint du parti, les autres en parlent mais n'en ont pas; nous, nous en avons un. Mais à la suite d'une mésentente quelconque, le groupe du Ralliement créditiste a calomnié tous ceux qui n'étaient pas avec lui. Dans son opinion, nous sommes des traîtres, des vendus, des gens qui ont refusé de défendre les Canadiens français pour se rallier aux protestants et aux Anglais!

Je dis qu'il s'agit là de démagogie un peu trop forte et je pense que ceux qui préconisent le principe du respect de la personne humaine devraient commencer par respecter leurs propres concitoyens au lieu de les accuser.

On a dit que, personnellement, j'étais le propriétaire d'un hôpital protégé par le parti libéral. Un homosexuel de leur organisation a répandu ce bruit; il a dit que mon hôpital était vendu aux libéraux et que, moi-même, je quittais Québec pour m'en aller dans l'Ouest, que M. Manning m'aurait offert un poste que j'aurais accepté. Ce qui est arrivé, c'est que le parti libéral provincial m'a enlevé ma licence d'hôpital pour la transférer à un

[M. Marcoux.]

autre. Il ne s'agit certainement pas d'un acoquinage avec le parti libéral! Cette autre personne continue d'exploiter mon hôpital, que j'ai été obligé de lui louer parce qu'il avait un permis et que je n'en avais pas. Voilà tout le «patronage» dont j'ai bénéficié.

M. l'Orateur: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, son temps de parole est expiré.

M. Marcoux: La Chambre m'accorde-t-elle encore quelques secondes comme elle l'a fait pour d'autres?

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer?

Des voix: Oui.

M. Marcoux: Je vais être bref car je m'aperçois que j'ai pris plus de temps que je ne le pensais.

Il a été question de biculture, de bilinguisme, de minorités, etc.

Je pense qu'il faudrait dire quelques mots au sujet du biculturalisme et du bilinguisme. Je crois que la Commission Laurendeau-Dunton n'est pas une commission qui pourra tellement nous aider. C'est une façon de retarder encore l'échéance!

Les Canadiens français n'exigent pas que tous les Anglais soient bilingues, que tous les fonctionnaires fédéraux de langue anglaise soient bilingues. Ce que nous voulons, c'est que le tiers du personnel du Service civil soit de langue française.

(Traduction)

Récemment, lors d'une émission télévisée dans le Québec, l'ancien directeur du Musée national d'Ottawa nous disait qu'il avait souffert d'une injustice en entrant dans le service civil. Il l'a déclaré publiquement. On l'a lu dans les journaux et il l'a déclaré à la télévision. Il nous a déclaré que la franc-maçonnerie lui avait fait des avances et que s'il était entré dans cette organisation il aurait été mieux protégé dans le cadre de la Commission du service civil.

Une voix: Quelle sottise!

M. Marcoux: Ce n'est pas un problème facile. C'est ce que je veux expliquer. La question ne tient pas uniquement à la langue, à la religion ou à la culture. C'est une question de justice. Il s'agit de reconnaître que les deux groupes principaux qui ont formé le Canada sont censés être, sur le plan politique, les deux groupes principaux et ceux qui veulent se joindre à eux doivent savoir qu'ils arrivent dans un pays qui est ou devrait être bilingue. Cela ne fait pas de doute. Il n'est pas question de préjudice, ou d'ultimatum, il n'est question de rien qui